



# REGLEMENT MARCHÉ DE NOËL

## ARTICLE 1

Le Marché de Noël aura lieu à Espace Evasion tous les ans le premier dimanche du mois de décembre. Ouverture au public de 10<sup>H</sup> à 18<sup>H</sup>.

## ARTICLE 2

Le Marché de Noël est strictement réservé aux créateurs, aux fabricants de produits artisanaux, aux commerçants locaux et associations montgermontaises et humanitaires auxquelles la commune de MONTGERMONT apporte son soutien, à l'exclusion de tout autre revendeur.

## ARTICLE 3

La participation au Marché de Noël est entièrement gratuite et ne comprend ni droit d'inscription ni coût de l'emplacement.

## ARTICLE 4

La participation au marché est soumise à la validation de la candidature par l'équipe d'organisation. La demande de candidature est effective suite à l'envoi d'un dossier d'inscription comprenant

- La fiche d'inscription ci-jointe intégrant la déclaration sur l'honneur d'acceptation du présent règlement,
- Une copie de la carte d'identité,
- Un extrait d'inscription au Registre des Métiers ou inscription au R.C.S. pour les professionnels,
- Plusieurs visuels des créations et réalisations (descriptif exhaustif des produits vendus en cas de produits alimentaires).

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par messagerie électronique.

## ARTICLE 5

L'équipe d'organisation veillera à ne pas trop intensifier la concurrence. Elle se réserve le droit de définir les emplacements des stands et des exposants. Elle est la seule compétente en cas de litige.

## ARTICLE 6

Les stands seront fournis par la mairie.

Chaque exposant se verra attribuer 1 à 2 tables en bois de 1,20 m x 0,80 m (soit 2,40 m de linéaire) et une grille (*merci de nous indiquer si seule une table vous est nécessaire*).

La puissance électrique de chaque stand ne devra pas excéder 150 watts. Les exposants devront prévoir leur propre matériel électrique (rallonges).

## ARTICLE 7

Chaque exposant est responsable de son stand.

Le dépôt des objets et l'installation des stands se dérouleront à partir de 8<sup>H</sup>30.

A cet égard, les objets mis en vente devront être conformes à ceux présentés dans le dossier de candidature.

Le retrait des objets et démontage des stands s'effectueront à partir de 18<sup>H</sup>.

La décoration des stands est laissée à l'initiative des exposants (couleurs de Noël suggérées : vert / rouge / or / bleu / argent) aux seules conditions de respecter les règles de sécurité et de ne pas gêner les autres participants lors de l'installation.

Chaque exposant s'engage à maintenir son activité représentée pendant toute la durée du marché et à réassortir son stand si besoin est. Les artisans qui le désirent peuvent travailler en public et/ou animer ponctuellement le marché par des démonstrations.

#### **ARTICLE 8**

Les exposants sont tenus à souscrire une assurance couvrant les risques liés à leurs activités, ainsi que leurs biens propres (marchandises et matériels). Ils ne sont pas couverts par l'assurance de la commune de MONTGERMONT.

Les exposants déclarent expressément renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de vol ou de dégâts éventuels des matériels, marchandises et objets exposés.

#### **ARTICLE 9**

Les exposants devront être inscrits sur un livre de police dès leur arrivée sur les lieux du marché.

#### **ARTICLE 10**

La participation au Marché de Noël entend l'acceptation du présent règlement sous toutes ses formes et sans restriction.

Le dossier d'inscription complet est à adresser avant la date mentionnée sur ce dernier.

Par courriel à : [mairie@ville-montgermont.fr](mailto:mairie@ville-montgermont.fr)

Par courrier à : Mairie de Montgermont - Place Jane Beusnel - 35760 MONTGERMONT.

***Les organisateurs comptent sur vous pour générer un marché de Noël plein de charme et vous souhaitent d'excellentes ventes !***